

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2017

Le six mars de l'an deux mille dix-sept à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit février de l'an deux mille dix-sept conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. ATTAF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. MILLET, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHATEAU-GILLE à M. JOLY
M. ZAKARIAN à Mme ROQUAIN
Mme KERNY-BONFAIT à M. DOSSMANN
M. LARNICOL à Mme LEGOFF
M. DERBANNE à M. ATTAF
M. PANCRAZI à M. DELORT
Mme BOULER à M. MORDEFROID
M. LEFEVRE à M. TREBULLE
Mme BARBET à Mme FOUCAULT
M. TIXIER à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme DE CHABALIER à Mme LIBONG
M. YAHIEL à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

ABSENT

M. CHARLES

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité sous réserve des observations émises par Monsieur PEPERS et Monsieur GRISSOLANGE.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de se procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**DESIGNE**

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DECIDE

- de dénommer le futur Pôle Culturel « Espace Bernard MANTIENNE »,

APPROUVE

- le montant de la contribution communale pour le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) pour l'année 2017 de 201 592,00 € par 31 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote),

SOLLICITE

- un fond de soutien automatique du Centre National du Cinéma (CNC) pour financer des dépenses liées à l'amélioration des conditions d'accueil et de communication de l'exploitation cinématographique de l'Espace Bernard MANTIENNE, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,

DEMANDE

- une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'équipement numérique de la nouvelle salle de cinéma de l'Espace Bernard MANTIENNE, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- une subvention auprès de la Communauté de Paris-Saclay pour une manifestation culturelle prévue les 23 et 24 juin 2017, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document relatif à ce dossier,

FIXE

- les participations familiales des classes transplantées des écoles David Régnier - Paul Fort de mai à juin 2017,

VOTE

- le budget primitif annexe assainissement de la commune de l'exercice 2017 par 31 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

DEMANDE

- une aide exceptionnelle pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du cimetière du Village, dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- une aide financière maximum auprès de la Communauté Paris-Saclay pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Centre Culturel André Malraux dans le cadre d'un fonds de concours de soutien à l'investissement communal, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document relatif à ce dossier,

S'ENGAGE

- à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite charte par 22 voix pour, 8 abstentions (M. DOSSAMNN, M. MORDEFROID, M. ATTAFF, M. PEPERS, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN) et 2 voix contre (M. TREBULLE et M. GRISSOLANGE),

PREND CONNAISSANCE POUR INFORMATION

- de la liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 20 000 euros HT conclus en 2016 par la commune.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°21 Signature du lot n°1 (milieu marin) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la Ville pour le 1^{er} semestre 2017 avec Neige Soleil Tourisme Loisirs (NSTL) pour un montant maximum de 40 000 €,
- N°22 Contrat de cession entre la ville et l'Association L'Ecrit du son pour la présentation du spectacle Jazzy-Stick Primo Live au Moulin de Grais le dimanche 5 mars 2017 à 16 heures pour un montant de 2 000 € TTC,
- N°23 Contrat de cession entre la ville et l'Association le Cabaret des Oiseaux pour la présentation d'un spectacle « l'Expérience ou l'homme aux loups » au Moulin de Grais le mercredi 22 mars 2017 à 10h et 15h pour un montant de 2 400 € TTC,
- N°24 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville et l'association Art'verne productions pour un spectacle de conte « Les aventures de Lili » le mercredi 15 mars 2017 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un montant de 450 € TTC,
- N°25 Convention entre la ville et l'Association « les Scouts Unitaires de France » de Verrières-le-Buisson pour un prêt de vaisselle à titre gracieux du 27 au 30 janvier 2017,
- N°26 Contrat de cession entre la ville et l'association Jazz en Face pour la présentation du spectacle Dolce Vita à l'espace Odilon Redon le samedi 20 mai 2017 à 21h pour un montant de 4 000 € TTC,
- N°27 Convention de prestation de service entre la ville et l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air pour une cession de formation générale BAFA du 5 au 12 février 2017 pour un montant de 245 € TTC,
- N°28 Convention entre la ville et le Centre de promotion du livre de jeunesse pour une formation prévue le 24 janvier 2017 pour un montant de 170 € TTC,
- N°29 Convention de mise à disposition temporaire et précaire de terrains communaux dans le secteur des Rinsolles entre la ville et Monsieur MARCOYOUX pour exercer une activité de pastoralisme,
- N°30 Convention entre la ville et Images en Bibliothèques pour une formation prévue du 28 février au 1^{er} mars 2017 pour un montant de 270 € TTC,

- N°31 Convention entre la ville et Images en Bibliothèques pour une formation prévue du 6 au 8 juin 2017 pour un montant de 340 € TTC,
- N°32 Convention de mise à disposition temporaire et précaire de terrains communaux dans le secteur des Rinsolles à Monsieur FAVRAT pour exercer une activité d'apiculture,
- N°33 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur Jon S. Urrutia Monno, musicien, pour une prestation de jam session, le jeudi 30 mars 2017 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°34 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves pour un montant mensuel de 340 € charges comprises,
- N°35 Convention entre la ville et l'Association « les Gentianes » pour un prêt de vaisselle à titre gracieux du 17 au 20 février 2017.
- N°36 Convention entre la ville et Madame Geneviève PETIT pour l'exposition « Les amis de Marcel Petit » du 10 au 26 mars 2017, située dans l'atelier de Marcel PETIT 34 chemin de Paron,
- N°37 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue les 26 et 27 juin 2017 pour un montant de 250 € TTC,
- N°38 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue le 19 septembre 2017 pour un montant de 125 € TTC,
- N°39 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue du 16 au 18 octobre 2017 pour un montant de 375 € TTC,
- N°40 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue du 6 au 8 juin pour un montant de 375 € TTC,
- N°41 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue les 11 et 12 octobre 2017 pour un montant de 250 € TTC,
- N°42 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue du 09 au 12 octobre 2017 pour un montant de 500 € TTC,
- N°43 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue le 28 juin 2017 pour un montant de 125 € TTC,
- N°44 Convention entre la ville et l'Association « le Lions Club » pour un prêt de vaisselle à titre gracieux du 3 au 6 mars 2017,

- N°45 Convention entre la ville et la Bibliothèque nationale de France pour une formation prévue les 30 et 31 mars 2017 pour un montant de 270 € TTC,
- N°46 Convention entre la ville et le Centre de promotion du livre de jeunesse pour une formation prévue le 7 juin 2017 pour un montant de 170 € TTC,
- N°47 Convention entre la ville et CFPJ pour une formation prévue le 4 octobre 2017 pour un montant de 840 € TTC,
- N°48 Convention entre la ville et CFPJ pour une formation prévue le 20 octobre 2017 pour un montant de 474 € TTC,
- N°49 Décision rectificative à la décision n°41 relative à une convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue du 11 au 14 septembre 2017 pour un montant de 500 € TTC,
- N°50 Contrat de prestation entre la ville et la Compagnie Chaos Vaincu pour un spectacle « L'Homme qui rit », le samedi 18 mars 2017 à 21h au Moulin de Grais pour un montant de 2 376 € TTC,
- N°51 Convention entre la ville et Photo Up pour une formation prévue le 3 avril 2017 pour un montant de 588 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.